

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kaylie Delisle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f209970f9ff75f9a0e43903f>

Date d'obtention : 2020-10-11 13:40:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode va permettre de préserver l'intégrité physique et psychologique de mes élèves qui pourraient être victime de Sexto. Cette méthode va permettre une intervention rapide dans mon milieu et d'agir avec bienveillance auprès des élèves. Cela va aussi nous permettre d'agir en cohérence avec le service de police, en l'occurrence avec notre policier-école. Nous serons aussi en mesure de responsabiliser nos adolescents face à cette problématique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais gagner de l'assurance dans ce type d'intervention. Je vais savoir mieux quand contacter les policiers pour l'interventions. Je vais pouvoir protéger les jeunes et éviter des interventions qui pourrait éventuellement nuire à l'enquête. Cela va solidifier le partenariat avec le policier-école. Des perspectives plus positive à nos interventions et aussi des interventions plus efficaces et plus rapides.

J'ai aussi noter qu'il fallait inclure cette trousse à notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence et de mieux outiller les parents qui font face à ce type de problématique avec leur adolescent.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À suivre la trousse pour poser les bonnes questions à la victime, à ne pas consulter les images du cellulaire ou iPad de l'élève, à appeler la police au bon moment, à ne pas interroger le contrevenant, à intervenir différemment s'il s'agit de malveillance.